

Communauté de Communes des 4 RIVIÈRES

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2023

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Sommaire

1	CARACTERISATION DU TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
1.1	PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	3
1.2	MODE DE GESTION DU SERVICE	3
1.3	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	4
1.4	INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)	4
2	TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICES	4
2.1	MODALITES DE TARIFICATION.....	4
2.2	COMPTE-ADMINISTRATIF POUR L'ANNEE 2023 :	6
3	INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	7
3.1	TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3).....	7
4	SYNTHESE	8
5	ANNEXES	9
5.1	CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS PAR COMMUNE	9

1.3 Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 2 426 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 9 705.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 25 % au 31/12/2023 (25% au 31/12/2022).

1.4 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

		Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service				
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service				
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2023 est de **100**.

2 TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICES

2.1 Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires

(entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables sont les suivants :

Tarifs – installation de moins de 20 EH	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Compétences obligatoires			
Tarif du contrôle d'une installation neuve	271€	271€	271€
Tarif du contrôle d'une installation existante	175€	175€	175€
Tarif du contrôle de bon fonctionnement	175€	175€	175€
Tarif du contrôle de conception (analyse du projet)	100€	100€	100€
Tarif du contrôle en cas de vente	206€	206€	206€
Contre-visite suite à des travaux non conformes	136€	136€	136€
Prestation de conseil sur place	126€	126€	126€
Déplacement sans intervention pour un contrôle	60€	60€	60€
Compétences facultatives			
AUCUNE			

Tarifs – installation de plus de 20 EH	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Compétences obligatoires			
Tarif du contrôle d'une installation neuve	541€	541€	541€
Tarif du contrôle d'une installation existante	255€	255€	255€
Tarif du contrôle de bon fonctionnement	255€	255€	255€
Tarif du contrôle de conception (analyse du projet)	280€	280€	280€
Tarif du contrôle en cas de vente	206€	206€	206€
Contrôle administratif	145€	145€	145€
Contre visite suite à travaux non conformes	150€	150€	150€
Déplacement sans intervention pour un contrôle	60€	60€	60€
Compétences facultatives			
AUCUNE			

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 21/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs pour l'année 2023.

2.2 Compte-administratif pour l'année 2023 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
		CA 2023			CA 2023
617	Etude JDBE	3 898,50 €	7062	Redevance SPANC	25 428,00 €
6215	Charges de personnel	17 778,82 €			
627	services bancaires	4,81 €			
6063/6288	équipement de protection, individuel, matériel,	596,10 €			
62876	frais de mise à disposition de matériel, bureau, etc	3 000,00 €			
6156	maintenance logiciel	837,60 €			
618	formation logiciel	720,00 €			
6811	amortissement logiciel				
673	annulation titres	271,00 €			
6541	créance admises en non valeur	110,00 €			
6817	Provisions pour éventuels futurs impayés	36,76 €			
23	virement à la section d'investissement				
TOTAL		27 253,59 €	TOTAL		25 428,00 €
002	Déficit antérieur reporté		002	Excédent antérieur reporté	3 298,97 €
TOTAL		27 253,59 €	TOTAL		28 726,97 €
Résultat section de fonctionnement au 31/12/2023		1 473,38 €			

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
		CA 2023			CA 2023
2051	acquisition logiciel	4 908,00 €	21	virement de la section de fonctionnement	
			2805	amortissement logiciel	
TOTAL		4 908,00 €	TOTAL		0,00 €
002	Déficit antérieur reporté		002	Excédent antérieur reporté	
TOTAL		4 908,00 €	TOTAL		0,00 €
Résultat section de fonctionnement au 31/12/2023		-4 908,00 €			

3 INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12 de l'année de l'exercice du rapport.**
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12 de l'année de l'exercice du rapport.**

FORMULE DE CALCUL DU TAUX DE CONFORMITE

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	136	143	144	148	174
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	951	981	991	1004	1002
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	729	745	754	759	740
Taux de conformité en %	14.3 %	14.6 %	14.5 %	14.7 %	17.4 %

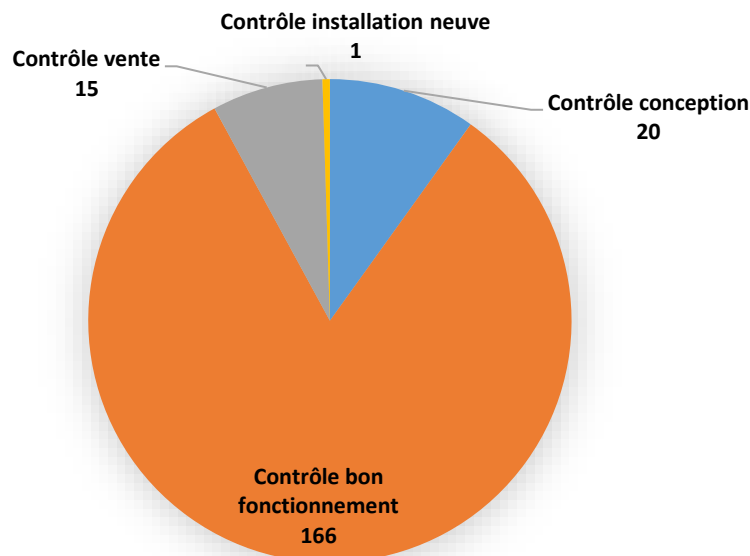
4 SYNTHÈSE

En 2023, sur les 1042 installations d'assainissement non collectif, sur le territoire de la CC4R : **17,4 % d'entre elles sont conformes.**

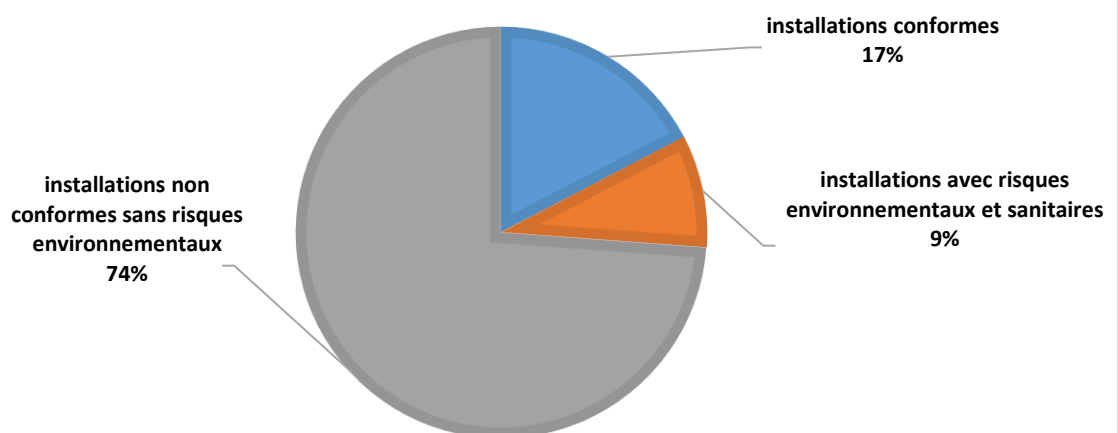
Pour les **82,6 % qui ne sont pas conformes** :

- 8,8 % présentent des risques pour l'environnement.
- 73,8 % ne représentent pas de risques environnementaux et/ou sanitaires, avec aucune obligation de mise en travaux pour les propriétaires (sauf en cas de vente ou permis de construire).

Contrôles réalisés en 2023



CARACTÉRISTIQUES DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, SUR LE TERRITOIRE DE CC4R, EN 2023





5 ANNEXES

5.1 Caractéristiques des installations par commune

Nb d'installations SPANC	Total d'installations	Total d'installations : Non conformes avec Risques	Total d'installations : Conformes	Total d'installations : Non contrôlées	Installations neuves en 2023	Installations contrôlées en 2023
ACHEY	43	3	2	1	0	23
ARGILLIERES	14	1	1	2	0	6
AUTET	17	2	2	0	0	6
BEAUJEU	79	5	22	0	0	28
BROTTE LES RAY	41	8	0	1	0	34
CHAMPLITTE	65	5	11	2	0	11
CHAMPLITTE LA VILLE	3	0	2	0	0	0
COURTESOULT	1	0	0	1	0	0
DAMPIERRE S	16	2	2	0	0	0
DELAINE	12	0	2	1	0	4
DENEVRE	10	1	2	0	0	2
FEDRY	9	0	0	0	0	1
FERRIERES	22	1	0	1	0	1
FOUVENT	45	5	2	0	0	15
FRAMONT	13	1	3	0	0	5
FRANCOURT	3	0	0	0	0	0
FRETTES	16	1	3	1	0	5
GRANDECOURT	19	4	1	0	0	3
LARRET	5	0	3	1	1	2
LAVONCOURT	0	0	0	0	0	0
LEFFOND	32	8	4	5	0	8
MARGILLEY	9	0	1	0	0	4
MEMBREY	5	1	1	0	0	0
MERCEY S	4	0	1	0	0	0
MONTARLOT LES C	12	2	1	0	0	0
MONTOT	3	0	1	0	0	0
MONT ST LEGER	6	1	1	0	0	0
MONTUREUX	3	0	0	0	0	0
NEUVELLE LES C	2	0	1	0	0	0
PERCY LE G	3	0	0	1	0	1
PIERRECOURT	16	1	1	0	0	1
RAY S	11	0	3	1	0	1
RECOLOGNE LES R	25	0	13	0	0	4
RENAUCOURT	14	2	4	2	0	2
ROCHE ET R	23	0	7	1	0	1
SAVOYEUX	42	1	10	3	0	2
SEVEUX - MOTEY	72	6	15	3	0	7
THEULEY	57	1	11	3	0	5
TINCEY	52	13	8	0	0	2
VAITE	25	0	9	0	0	0
VANNE	85	7	9	4	0	8
VAUCONCOURT ET N	22	1	6	1	0	3
VELLEXON	42	0	6	5	0	4
VEREUX	4	2	1	0	0	0
VOLON	40	3	2	0	0	3
TOTAL	1042	88	174	40	1	202